

Divré Torah sur *Ki Tétsé*

Par le Rav David A. PITOUN

Le tampon du peuple d'Israël : Les qualités humaines

« ... *n'aie pas en horreur l'Égyptien, car tu as séjourné dans son pays.* »
(Dévarim 23-8)

Rashi :

N'aie pas en horreur l'Égyptien – En tout et pour tout. Même s'ils ont jeté leurs mâles dans le Nil. Et ceci pourquoi ? Car ils vous ont donné asile lors de la difficulté.

Que dirions nous si nous avions loué une maison à grand prix durant de nombreuses années, et lorsque nous aurions voulu déménager, le propriétaire nous aurait empêché de partir et nous aurait même infligé de lourdes souffrances sans nous laisser de répit ; si on nous demanderait ensuite d'être reconnaissant envers ce propriétaire pour nous avoir donné un toit, une telle demande serait-elle acceptable ?!!

Cette question est posée par le Gaon **Rabbenou Yéro'ham Ha-Lévy** z.ts.l dans son livre '**Ho'hma Ou-Moussar** (tome 1 Maamar 27) au sujet de l'ordre donné par la Torah « ... *n'aie pas en horreur l'Égyptien, car tu as séjourné dans son pays.* ».

Là aussi, comme pour le cas de la location, les égyptiens ont reçu une belle rétribution en échange de leur « hospitalité » à l'égard d'Israël !
Hormis le fait que Yossef Ha-Tsaddik les a sauvé de la destruction, mais qui plus est, ils n'ont pas payé le salaire qui revient à 600 000 personnes asservis durant 430 ans (voir Guémara Sanhédrin 91a) !!
Ajoutés à cela les terribles persécutions et la dureté de l'esclavage qui ont transformé « l'hébergement » en enfer !!
Et après tous ces insurmontables difficultés, nous recevons l'ordre « ... *n'aie pas en horreur l'Égyptien...* » et ceci seulement « *Car ils vous ont donné asile lors de la difficulté* » ?!

La taille de l'étonnement est égale à la taille de l'enseignement qui nous est transmis ici sur l'identité du peuple d'Israël.

Le juif se doit de s'élever au sommet de la reconnaissance, jusqu'à « ne pas avoir en horreur l'Égyptien. »

Ceci est le tampon qui marque de façon indélébile le peuple d'Israël :
Les qualités humaines !

Si nous avons dit plus haut qu'une telle demande pouvait sembler inacceptable, la Torah vient et aplanie les chemins de nos cœurs, en nous indiquant comment nous comporter.

Cette exigence si haute s'éclaire davantage à travers les versets voisins :

Un Ammonite ni un Moabite ne seront admis dans l'assemblée d'Hashem ; même après la dixième génération ils seront exclus de l'assemblée d'Hashem, à perpétuité.

Et ceci pourquoi ?

Parce qu'ils ne vous ont pas offert le pain et l'eau à votre passage, au sortir de l'Égypte, et de plus, parce qu'il a loué les services de Bil'am fils de Bé'or contre toi, de Pétor en Mésopotamie, pour te maudire. (Dévarim 23-4 et 5)

Le **RAMBAN** commente :

« Il me semble que ces deux frères – 'Amon et Moav – ont été écartés par la Torah, car ils étaient redevables de la bonté d'Avraham qui avait sauvé leur père (Lot) et sa femme de l'anéantissement et de la captivité. C'est encore par le mérite d'Avraham qu'Hashem les épargna (Lot et sa femme) de la destruction de Sédom et 'Amora. Les enfants – 'Amon et Moav – devaient donc prodiguer du bien à Israël, mais ils leur firent au contraire du mal. L'un (Moav) loua les services de Bil'am Ben Bé'or contre Israël pour le détruire (par des malédictions), et l'autre ('Amon) ne leur offrit pas le pain et l'eau lors du passage d'Israël à proximité de sa frontière... C'est pour cela que le texte cite d'abord le 'Amonite et sa faute – « Parce qu'ils ne vous ont pas offert le pain et l'eau » et ensuite le Moabite et sa faute – « parce qu'il a loué les services de Bil'am fils de Bé'or contre toi ».

Nous apprenons ici un merveilleux fondement :

Les égyptiens - qui ont asservis Israël et qui les ont opprimés - n'ont pas été définitivement bannis de l'assemblée d'Hashem.

Par contre, 'Amon et Moav - qui n'ont absolument pas asservis Israël, mais qui se sont contentés de ne pas leur exprimer de reconnaissance pour le bien prodigué à leurs ancêtres - ont été exclus à jamais.

La raison à cela :

Les gens dépravés dans leurs qualités humaines ne sont pas dignes d'être inclus dans l'assemblée d'Hashem.

Nous apprenons ici la définition des qualités humaines :

Les pires transgressions ne constituent pas une raison valable pour écarter les nations de l'assemblée d'Hashem, mais des qualités humaines dissolues, oui !!!

'Amon et Moav ont été écartés pour l'éternité de l'assemblée d'Hashem, pour ne pas avoir été reconnaissants envers les ancêtres d'Israël pour le bien qu'ils prodiguèrent à leurs propres ancêtres.

En revanche, Israël reçoit le commandement d'acquérir cette merveilleuse qualité de la reconnaissance dans toute sa signification.

Ce commandement inclut la reconnaissance pour la « bonté » prodiguée par les égyptiens à Israël, parmi l'océan de malheurs et de souffrances qu'ils ont amené sur eux !

Les descendants de ceux qui sont sortis d'Égypte ont le devoir d'être reconnaissants pour cette bonté, jusqu'à la fin des temps !!

Shabbat Shalom

Rédigé et adapté par Rav David A. PITOUN France 5774 sheelot@free.fr